

travail. Enfin, un usage accru du français dans les réunions des comités de gestion ministériels, dans les réunions interministérielles et dans les communications entre les niveaux supérieurs de gestion d'un ministère à l'autre à l'intérieur des régions bilingues sera l'objet d'une attention toute particulière.

3. La Fonction publique en tant qu'institution bilingue

Dans le passé, la conception que l'on se faisait de la Fonction publique en tant qu'institution bilingue accordait beaucoup d'importance au développement du bilinguisme des individus. En plus, ce bilinguisme individuel ne répondait pas toujours uniquement à un besoin actuel d'utilisation des deux langues officielles mais aussi à des besoins éventuels et futurs. Bien sûr, cette approche a comporté de nombreux avantages parce que les services exigés par le public ou par les fonctionnaires sont devenus disponibles dans les deux langues officielles dans des délais relativement courts. Par ailleurs, certains individus devaient devenir bilingues mais étaient souvent dans l'impossibilité d'utiliser au travail leur compétence linguistique récemment acquise. Dans d'autres cas, certains fonctionnaires unilingues, qui désiraient le demeurer, étaient moins en mesure de travailler dans leur première langue officielles.

Une des critiques les plus répandues du programme des langues officielles dans la Fonction publique est qu'il y a trop de postes bilingues pour les besoins réels du service. Dorénavant, le concept d'institution bilingue devra être interprété de façon à exiger le